

Procédure file

| Informations de base | | |
|---|--------------------------------|--------------------|
| RSP - Résolutions d'actualité | 2023/2558(RSP) | Procédure terminée |
| Résolution sur un an d'invasion et de guerre d'agression lancées par la Russie contre l'Ukraine | | |
| Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux | | |
| Zone géographique Ukraine Russie Fédération | | |

| Acteurs principaux | |
|--------------------|--|
| Parlement européen | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|-------------------------------|---|--------|
| 15/02/2023 | Débat en plénière |  | |
| 16/02/2023 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 16/02/2023 | Décision du Parlement | T9-0056/2023 | Résumé |

| Informations techniques | |
|-------------------------|----------------------------------|
| Référence de procédure | 2023/2558(RSP) |
| Type de procédure | RSP - Résolutions d'actualité |
| Sous-type de procédure | Résolution sur déclaration |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 132-p2 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |

| Portail de documentation | | | | | |
|---|--|------------------------------|------------|----|--------|
| Proposition de résolution | | B9-0123/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0126/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0131/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0132/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0134/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Proposition de résolution | | B9-0139/2023 | 13/02/2023 | EP | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0056/2023 | 16/02/2023 | EP | Résumé |

Résolution sur un an d'invasion et de guerre d'agression lancées par la Russie contre l'Ukraine

Le Parlement européen a adopté par 444 voix pour, 26 contre et 37 abstentions, une résolution sur un an d'invasion et de guerre d'agression lancées par la Russie contre l'Ukraine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

La Russie mène une guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022, entraînant le déplacement de millions d'Ukrainiens à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine. La guerre d'agression russe est le plus grand conflit militaire sur le continent européen depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et reflète le conflit croissant entre l'autoritarisme et la démocratie.

Tout d'abord, le Parlement a réitéré sa solidarité indéfectible avec le peuple et les dirigeants de l'Ukraine et son soutien à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. D'autre part, il a réitéré sa plus ferme condamnation de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine. Il a exigé que la Russie et ses alliés cessent toutes leurs actions militaires, en particulier leurs attaques contre les zones résidentielles et les infrastructures civiles, et que la Russie retire toutes ses forces militaires et ses équipements militaires de l'ensemble du territoire ukrainien internationalement reconnu, mette fin à ses déportations forcées de civils ukrainiens et libère tous les Ukrainiens détenus.

Tout en exprimant ses plus profondes condoléances aux familles et aux proches des courageux défenseurs qui ont sacrifié leur vie pour défendre l'Ukraine, son peuple, la liberté et la démocratie, la résolution a appelé à un soutien continu et accru de l'UE et de ses États membres pour le traitement et la réhabilitation des défenseurs blessés lors de la lutte pour la défense de l'Ukraine.

Le Parlement a également exprimé sa solidarité et son soutien aux personnes courageuses de Russie et de Biélorussie qui protestent contre la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et a demandé aux États membres de protéger et d'accorder l'asile aux Russes et aux Biélorusses persécutés pour avoir dénoncé ou protesté contre la guerre, ainsi qu'aux déserteurs et aux objecteurs de conscience russes et biélorusses.

Selon le Parlement, l'objectif principal de gagner la guerre contre la Russie ne peut être atteint que par la fourniture continue, soutenue et en constante augmentation de tous les types d'armes à l'Ukraine, sans exception.

La résolution a exigé que la Russie cesse définitivement de violer ou de menacer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et des autres pays voisins. Elle a également condamné, dans les termes les plus forts possibles, l'utilisation de la violence sexuelle et sexiste comme arme de guerre et souligné que cela constitue un crime de guerre.

Adhésion à l'UE

La résolution a indiqué que l'Ukraine est désormais un candidat reconnu à l'adhésion à l'Union européenne et qu'elle a reçu un soutien massif de l'UE dans tous les domaines, y compris un soutien militaire sans précédent. Depuis février 2022, l'aide globale promise à l'Ukraine par l'UE, ses États membres et les institutions financières européennes s'élève à au moins 67 milliards d'euros, y compris l'aide militaire.

Le Parlement a réaffirmé son engagement en faveur de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Il a appelé l'Ukraine, la Commission et le Conseil à travailler pour que les négociations d'adhésion débutent cette année. Les députés estiment que l'adhésion de l'Ukraine à l'UE représente un investissement géostratégique dans une Europe unie et forte et qu'elle équivaut à faire preuve de leadership, de détermination et de vision.

Toutefois, le Parlement a souligné que l'adhésion à l'UE reste un processus fondé sur le mérite qui exige l'adoption et la mise en œuvre de réformes pertinentes, en particulier dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme, de l'économie de marché et de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. L'Ukraine est invitée à continuer de renforcer l'autonomie des pouvoirs locaux, réforme qui a reçu un large soutien à l'échelle nationale comme internationale, et à intégrer le succès de la réforme de décentralisation dans l'architecture globale des processus de réparation, de relance et de reconstruction de l'Ukraine.

Soutien militaire

La résolution a réaffirmé son soutien à la fourniture d'une aide militaire à l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire. Elle a invité les États membres à accroître et à accélérer considérablement leur soutien militaire afin de permettre à l'Ukraine non seulement de se défendre contre les attaques russes, mais aussi de reprendre le contrôle total de l'ensemble de son territoire internationalement reconnu. Les États membres, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada sont tous exhortés à tenir rapidement leur promesse de fournir à l'Ukraine des chars de combat modernes.

Le Parlement a demandé d'envisager réellement la livraison à l'Ukraine d'avions de chasse, d'hélicoptères et de systèmes de missiles adéquats occidentaux ainsi que d'augmenter considérablement les livraisons de munitions.

L'UE est invitée à travailler de manière stratégique et proactive pour contrer les menaces hybrides et empêcher l'ingérence de la Russie dans les processus politiques, électoraux et autres processus démocratiques en Ukraine et dans l'UE, en particulier les actes malveillants visant à manipuler l'opinion publique et à saper l'intégration européenne.